

Information gouvernementale

la Chambre des communes du Canada nous faisons partie de la catégorie limitée de personnes à qui l'on ne peut confier des informations. Assurément, il faudrait mettre fin à une telle situation.

Cette discrétion généralisée ne vaut pas seulement pour le défaut du gouvernement à rendre publics des documents. Dernièrement j'ai parlé à un sous-ministre adjoint, quelqu'un qui, soit dit en passant, gagne plus que n'importe qui d'entre nous, et il m'a répondu qu'il ne voulait pas être cité, mais que, s'il s'en tenait à la coutume, il lui faudrait classer comme secret même le papier hygiénique tellement cette classification était répandue.

M. Beatty: On l'avait probablement acheté chez un libéral sans appel d'offre.

M. Clark (Rocky Mountain): Les exemples de secret ne manquent pas ici. J'en citerai rapidement quelques-uns. On a parlé plus haut des rapports d'experts. Nous leur abandonnons actuellement une grande partie de notre pouvoir de décision. Leurs émoluments s'élèvent à près d'un milliard de dollars. Toutefois un grand nombre de leurs rapports, qui devraient être du domaine public, sont cachés aux députés. On ne peut pas nous faire confiance. On ne peut pas nous montrer des rapports fournis par des experts au coût d'un milliard de dollars par an pour conseiller le gouvernement. Voilà un exemple.

Je reviens sur une question soulevée par mon ami, le député de Peace River, lorsqu'il a parlé du rapport qui est à l'origine de la création d'Information Canada. Le rapport insistait énormément pour que le service d'information du gouvernement ait, pour ainsi dire, un rôle d'ombudsman, qu'il ne se contente pas de déverser sur le Canada au fil des ans la propagande d'Ottawa, mais qu'il essaye de recueillir dans le pays les diverses opinions et de les rapporter à Ottawa.

Le rapport proposait que quelqu'un s'efforce de découvrir les injustices et s'assure de leur redressement. Mais cette partie du rapport fut absolument laissée de côté. On se contenta de mettre en valeur tout ce qui concernait la publicité. C'est pourquoi nous nous trouvons actuellement dans une situation très grave: Information Canada ne fait que répandre une information approuvée dont, dans de nombreux cas—j'ai le regret de le dire—on ne peut affirmer qu'elle reflète la réalité.

De plus, Information Canada a largement doublé les services d'information. Pour chaque journaliste de la tribune parlementaire, on trouve 10 ou 15 agents d'information qui le bombardent de leurs documents, lui envoient la vérité approuvée, trinquent avec eux au bar du Press Club pour s'assurer qu'il communique bien la bonne parole. Il s'agit d'une vaste machine de propagande, très au point, une machine qui devrait inquiéter chaque député soucieux du droit des Canadiens à connaître la situation réelle du pays.

On a pris également l'habitude de faire des déclarations importantes en dehors de la Chambre au lieu de les réserver aux députés. Le ministre des Finances (M. Turner) a par exemple annoncé aujourd'hui sa nouvelle politique économique, qui, je le souligne au passage aux députés

[M. Clark (Rocky Mountain).]

d'en face, se trouve être une politique des revenus. Il n'a pas fait son annonce à la Chambre.

Encore une fois, nous avons constaté qu'on répond souvent à des questions sérieuses de façon badine à la Chambre afin de nous empêcher d'obtenir autrement les renseignements que nous désirons. Maintenant qu'il y a une limite pour poser les questions pendant la période des questions, notre distingué et respecté secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) répond très lentement à toutes les questions qui lui sont posées afin d'épuiser autant de temps que possible. Cela diminue nos chances d'obtenir des renseignements pendant la période des questions.

Ces dernières semaines, nous avons découvert par hasard un fait très surprenant qui concerne les questions de sécurité nationale. Pendant une réunion d'un comité permanent, nous posions des questions à un ministre qui ne s'était pas préparé et nous avons découvert qu'il est d'usage de cuisiner les prévisions budgétaires et de ne pas présenter des prévisions honnêtes à la Chambre des communes et au peuple canadien et que le gouvernement cachait des crédits pour les services de sécurité dans le budget de divers ministères.

Quand cette question a été soulevée à la Chambre, le ministre en question, soit le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Drury), a annoncé que le gouvernement était prêt à prendre certaines dispositions pour renseigner les députés au sujet des questions de sécurité. Hier, j'ai demandé la permission de présenter une motion pour exhorter les leaders de la Chambre à s'entendre à ce sujet. Ma motion a été rejetée par des députés de l'autre côté. Ils l'ont fait au début de la période des questions, puis, quelques minutes plus tard, ils ont changé d'attitude et ont refusé de répondre à des questions concernant la sécurité sous prétexte qu'il ne fallait pas discuter de questions semblables à la Chambre. Selon eux, en vertu du Règlement, il ne faut discuter de ces questions nulle part; ils ont déclaré pendant la période des questions qu'il ne fallait pas discuter de ces choses à la Chambre des communes. Malheureusement, le gouvernement du Canada estime qu'il ne faut discuter nulle part de questions importantes concernant la sécurité, de même que d'autres domaines. Monsieur l'Orateur, toute personne qui s'intéresse à la démocratie craint énormément ce genre d'attitude.

Bien sûr, peut-être toutes les questions et certainement les questions de sécurité doivent conserver un certain aspect confidentiel. Cependant, cela est bien différent du principe adopté par le gouvernement selon lequel on ne peut confier ni au Parlement ni au peuple canadien aucun renseignement sauf des versions approuvées et publiées par l'entremise d'Information Canada.

Je me souviens qu'en 1968 il n'était question dans la campagne électorale du premier ministre (M. Trudeau) que de «démocratie de participation». On cherchait à tout prix à amener la population à participer. Or nous savons tous que la condition essentielle de la participation, c'est l'information. L'une ne va pas sans l'autre. Si l'on ne donne au peuple que des versions officielles, il n'y aura pas de démocratie de participation et le danger est qu'il n'y ait ni l'une ni l'autre.